



**ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC**

CTM du 9 juillet 2019.

Lecture faite par Gisèle BAULAND, élue titulaire au CTM.

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Le point important à l'ordre du jour de ce CTM est le projet de décret sur le nouveau cadre fonctionnel des emplois d'encadrement supérieur de l'enseignement et de la formation agricoles.

Ce projet est en attente depuis plus de trois ans, il a été porté entre autres par le Sgen-CFDT depuis que l'arbitrage du Guichet Unique a été transmis sur l'abandon de la création d'un statut de corps pour les Directrices / Directeurs d'EPL.

Le Sgen-CFDT doutait de l'importance que les ministres de l'agriculture portaient à ce dossier, mais fin avril des nouvelles nous arrivaient du SRH.

Depuis, le SRH a rencontré les OS qui le souhaitaient, le projet de décret a évolué mais certains points de tension subsistent :

- Pourquoi embarquer les inspecteurs / inspectrices et les médiateurs / médiatrices qui n'ont pas de missions d'encadrement au sens strict ?
- Pourquoi embarquer certaines catégories d'agents qui étaient sur des statuts qui leur convenaient ?
- Pourquoi ne pas embarquer les SG, même si la raison est le parallèle avec l'EN ?
- Le fait de n'embarquer qu'une partie des directrices / directeurs de Centre pose un pb d'équité. L'annonce au groupe de travail de jeudi dernier, de créer un Groupe 4 est-elle une réelle perspective ?
- Quel sera le véhicule des chartes gérant le recrutement, la carrière, la formation et l'accompagnement des agents ? La CFDT souhaite un geste fort en visant un encadrement par circulaire.
- La nouvelle contrainte de mobilité de certains agents doit être encadrée et sécurisée, au risque d'appauvrir les viviers déjà faibles.

Nous attendions depuis longtemps cette avancée, nous comprenons la conduite au pas de charge, mais elle a été en la défaveur d'une consultation sereine et constructive.

Ce manque de temps pour communiquer au plus près des agents génère inquiétude et parfois anxiété, en particulier pour le reclassement et pour la période transitoire de fin de détachement sur l'ancien statut d'emploi. Toutes ces questions nécessitent une information du SRH et de la DGER auprès de toutes et tous.

Si on met de côté les questions précédentes, la CFDT est satisfaite de l'avancée de ce dossier qui convient à un très grand nombre.

Nous remercions la DGER et le SRH d'avoir fait avancer ce projet qui est bénéfique sur tous les points pour les Directrices / Directeurs d'EPL que ce soit les D1, D2, D3 ou D4.

Les échanges avec la DGER et le SRH, les groupes de travail des 13 juin et 4 juillet ont permis de trouver des réponses aux nombreuses questions et permis de mieux comprendre la période transitoire.

Nous tenons à remercier les services pour leur disponibilité et leur réactivité face à nos nombreuses questions parfois de dernière minute.

Nous espérons que les discussions lors de ce CTM permettront de répondre à nos dernières interrogations afin de rassurer l'ensemble des agents concernés.

Merci.